



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Pernod Ricard n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

Franc succès de la 1^{ère} émission obligataire en dollars américains pour Pernod Ricard : 1 milliard d'US\$ à 10 ans

Paris, 5 avril 2011

Montant : 1 milliard d'US\$

Echéance : 7 avril 2021

Règlement : 7 avril 2011

Format : Taux fixe

Coupon : 5,75%

Prix au reoffer : 99,065%

Marge sur le taux d'intérêt de référence : +245 points de base

Reg S Notes: Code CUSIP : F7061BAK6 ; Code ISIN : USF7061BAK64

Rule 144A Notes: Code CUSIP : 714264AA6 ; Code ISIN : US714264AA62

Pernod Ricard, dont la dette senior à long terme est notée Ba1 par Moody's, BB+ par Standard & Poor's et BB+ par Fitch, a procédé aujourd'hui à sa première émission obligataire libellée en dollar américain sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le franc succès de cette opération, qui a constitué un carnet d'ordres de plus de 6 milliards de dollars américains, a permis au Groupe de profiter de conditions d'émission très favorables, de diversifier ses sources de financement auprès d'une base élargie d'investisseurs institutionnels, y compris des investisseurs institutionnels qualifiés aux Etats-Unis, et d'allonger la maturité de sa dette.

Le produit net de l'émission sera affecté au remboursement d'une partie du crédit syndiqué libellé en dollar américain.

J.P. Morgan, Bank of America Merrill Lynch, BNP Paribas, CM-CIC et Goldman Sachs sont les chefs de file de cette émission obligataire.



A propos de Pernod Ricard

Pernod Ricard est le co-leader mondial des Vins et Spiritueux, avec un chiffre d'affaires consolidé de 7 081 millions d'euros en 2009/2010. Né en 1975 du rapprochement de Ricard et Pernod, le Groupe s'est développé tant par croissance interne que par acquisitions : Seagram (2001), Allied Domecq (2005) et Vin&Sprit (2008). Pernod Ricard possède l'un des portefeuilles de marques les plus prestigieux du secteur : la vodka ABSOLUT, le pastis Ricard, les Scotch Whiskies Ballantine's, Chivas Regal, Royal Salute et The Glenlivet, l'Irish Whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, les liqueurs Kahlúa et Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek, Brancott Estate (ex-Montana), Campo Viejo et Graffigna. Le Groupe compte près de 18 000 collaborateurs et s'appuie sur une organisation décentralisée, composée de 6 « Sociétés de marques » et 70 « Sociétés de distribution » présentes sur chaque marché clé. Le Groupe est fortement impliqué dans une politique de développement durable et encourage à ce titre une consommation responsable de ses produits. La stratégie et les ambitions de Pernod Ricard sont fondées sur 3 valeurs-clé qui guident son développement : esprit entrepreneur, confiance mutuelle et sens éthique. Pernod Ricard est coté sur NYSE Euronext (Mnémo : RI ; Code ISIN : FR000120693) et fait partie de l'indice CAC 40. Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.pernod-ricard.com

Prochain rendez-vous

Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2010/2011 – jeudi 5 mai 2011

Contacts Pernod Ricard

Denis FIEVET / Directeur, Communication Financière & Relations Investisseurs T : +33 (0)1 41 00 41 71
Stéphanie SCHROEDER / Directrice Adjointe Communication Externe T : +33 (0)1 41 00 42 74
Alison DONOHOE / Relations Investisseurs T : +33 (0)1 41 00 42 14
Florence TARON / Responsable Relations Presse T : +33 (0)1 41 00 40 88

Information du public

AUCUNE COMMUNICATION NI AUCUNE INFORMATION RELATIVE À L'ÉMISSION PAR PERNOD RICARD DES OBLIGATIONS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS UN PAYS DANS LEQUEL UNE OBLIGATION D'ENREGISTREMENT OU D'APPROBATION EST REQUISE. AUCUNE DÉMARCHE N'A ÉTÉ ENTREPRISE NI NE SERA ENTREPRISE DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL DE TELLES DÉMARCHES SERAIENT REQUISES. L'ÉMISSION OU LA SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS FAIT L'OBJET DANS CERTAINS PAYS DE RESTRICTIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES, PERNOD RICARD N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ AU TITRE D'UNE VIOLATION PAR UNE QUELCONQUE PERSONNE DE CES RESTRICTIONS.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS ET NE SAURAIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME CONSTITUANT UNE OFFRE AU PUBLIC, UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU COMME DESTINÉ À SOLLICITER L'INTÉRÊT DU PUBLIC EN VUE D'UNE OPÉRATION PAR OFFRE AU PUBLIC DANS UN QUELCONQUE PAYS.

LE PRESENT COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN PROSPECTUS AU SENS DE LA DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2003 (TELLE QUE TRANSPOSEE DANS CHACUN DES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN, LA (« DIRECTIVE PROSPECTUS »)).

S'AGISSANT DES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (LES « ÉTATS MEMBRES ») AYANT TRANSPOSE LA DIRECTIVE PROSPECTUS, AUCUNE ACTION N'A ÉTÉ ENTREPRISE ET NE SERA ENTREPRISE A L'EFFET DE PERMETTRE UNE OFFRE AU PUBLIC DES OBLIGATIONS RENDANT NECESSAIRE LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS DANS L'UN OU L'AUTRE DES ETATS MEMBRES. EN CONSEQUENCE, LES OBLIGATIONS PEUVENT ÊTRE OFFERTES DANS LES ETATS MEMBRES UNIQUEMENT :

(A) A DES INVESTISSEURS QUALIFIES (TELS QUE DEFINIS PAR LA DIRECTIVE PROSPECTUS, Y COMPRIS TELLE QU'AMENDEE PAR LA DIRECTIVE 2010/73/EU, DANS LA MESURE OU CET AMENDEMENT A ÉTÉ TRANSPOSE PAR L'ÉTAT MEMBRE CORRESPONDANT); OU

(B) DANS LES AUTRES CAS NE NECESSITANT PAS LA PUBLICATION PAR PERNOD RICARD D'UN PROSPECTUS AU TITRE DE L'ARTICLE 3(2) DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS.

LE PRESENT COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VALEURS MOBILIERES OU UNE QUELCONQUE SOLLICITATION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION DE VALEURS MOBILIERES AUX ETATS-UNIS. LES OBLIGATIONS N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES AU SENS DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE POURRONT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES AUX ETATS-UNIS NI A, OU POUR LE COMPTE OU LE BÉNÉFICE DE U.S. PERSONS (TEL QUE CETTE EXPRESSION EST DÉFINIE PAR LA REGULATION S EMISE EN APPLICATION DU SECURITIES ACT), QU'EN VERTU D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT OU DANS DES OPERATIONS NON-SOUMISES A CETTE OBLIGATION D'ENREGISTREMENT. PERNOD RICARD N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE MENTIONNÉE DANS LE PRESENT COMMUNIQUÉ OU UNE PARTIE DE CETTE OFFRE AUX ETATS-UNIS NI D'EFFECTUER UNE QUELCONQUE OFFRE PUBLIQUE AUX ETATS-UNIS.